

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Band: 47 (1990)
Heft: 1

Artikel: Aller danser sur ordonnance médicale
Autor: Jeannotat, Yves
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-998178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aller danser sur

ordonnance médicale

Yves Jeannotat



Le citoyen vieillissant a, à sa disposition, un nombre limité de moyens pour se faufiler sans trop de dommages et, si possible, de façon autonome, vers la sortie de son existence terrestre.

On dit, de lui, qu'il se délabre, qu'il perd pied, qu'il se laisse aller ou, au contraire, qu'il est resté vigoureux, équilibré, qu'il rayonne de santé, qu'il se «maintient bien». Son médecin de confiance (d'autres l'appellent «médecin de famille»), qu'il se doit de consulter ponctuellement, l'admoneste ou le félicite en prononçant, à son égard, des paroles d'encouragement mêlées de pitié ou d'admiration. Après l'avoir tâté et ausculté il établit, sur «ordonnance», une liste de médicaments aux noms étranges et de toute façon illisibles: «A retirer à la pharmacie du coin!», précise-t-il en prenant congé. «Et ne vous faites pas trop de soucis: vous n'avez plus 20 ans, tout simplement! Il vaut donc mieux prendre quelques précautions... Surtout, n'oubliez pas votre feuille de Caisse maladie: vous n'aurez presque rien à payer!»

Et voilà notre brave «pépé» rentrant chez lui un peu plus voûté et un peu plus malade qu'il ne croyait, puisqu'on lui prescrit des «choses» pour se soigner! Il aurait pourtant juré qu'il était en bonne santé!

En le voyant passer, je ne peux m'empêcher de penser à ce pays où la pratique régulière d'une activité physique entraîne un «bonus» à l'assurance maladie, en d'autres termes une diminution des cotisations; de penser aussi à mon ami le Dr Norbert Sander, qui a ouvert en son temps, aux USA, le premier cabinet médical de prévention des maladies cardio-vasculaires par les sports d'endurance. Sans doute, les clubs sportifs ne manquent pas en Suisse, mais rares sont ceux qui sont équipés, en matériel et en animateurs, pour que les anciens puissent y découvrir ou y poursuivre une activité physique débarrassée progressivement de la notion de compétition au profit de celle de jeu. Il est vrai que, pour la plupart, cela ne correspond guère à leur vocation.

Au moment où ce numéro de MACOLIN est mis sous presse, j'apprends que le Conseil fédéral vient de donner son feu vert pour un essai dans le domaine des «caisses de santé» et dans celui de l'«assurance bonus». C'est un premier pas inespéré. Il y manque peut-être encore un «stimulant», le «carnet endurance», par exemple; car la santé est un bien qui, dans la majorité des cas, se conquiert et s'entretient.

Sans doute, sans doute, les pouvoirs publics ont un rôle d'encouragement et de soutien primordial et permanent à jouer dans ce secteur, comme l'a précisé Heinz Keller dans son éditorial; il leur appartient de favoriser notamment le développement de la médecine préventive, de cette médecine qui, le cas échéant, enverra le citoyen bien portant trotter, nager, pédaler, s'amuser et danser... sur ordonnance! ■